

8ème rencontre nationale des opérateurs de mesure autorisés

Jocelyne PONTHEUX – Cerema Centre Est

Cerema

Aquibat Bordeaux – 27 février 2020



Sommaire

- Les actualités réglementaires
 - DPE et décret « bâtiments tertiaires »
 - RE2020
 - FAQ du Cerema
- Infiltrea Promevent
- Exist'Air
- Les organismes de formation
- Une nouvelle grille d'analyse en 8711

Les actualités réglementaires

Le DPE

- Objectifs :
 - Réviser la méthode de calcul.
 - Rendre opposable au vendeur et au bailleur à partir du **01/01/2021**.
- Publication des textes courant 2020.

Le décret « bâtiments tertiaires »

- Décret du 23/07/2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.
- Application au 01/10/2019.
- Enjeu et contexte :
 - 1/4 du parc.
 - 1/3 des consommations.
- Objectifs :
 - Diminuer la consommation énergétique du parc tertiaire.
 - Améliorer le confort et le fonctionnement de ces bâtiments.
- Champ d'application :
 - Tous les bâtiments tertiaires ayant une surface de plus de 1000 m² soit 70 % des surfaces tertiaires.
 - Toutes catégories d'activités tertiaires, public comme privé, avec de très rares exemptions.

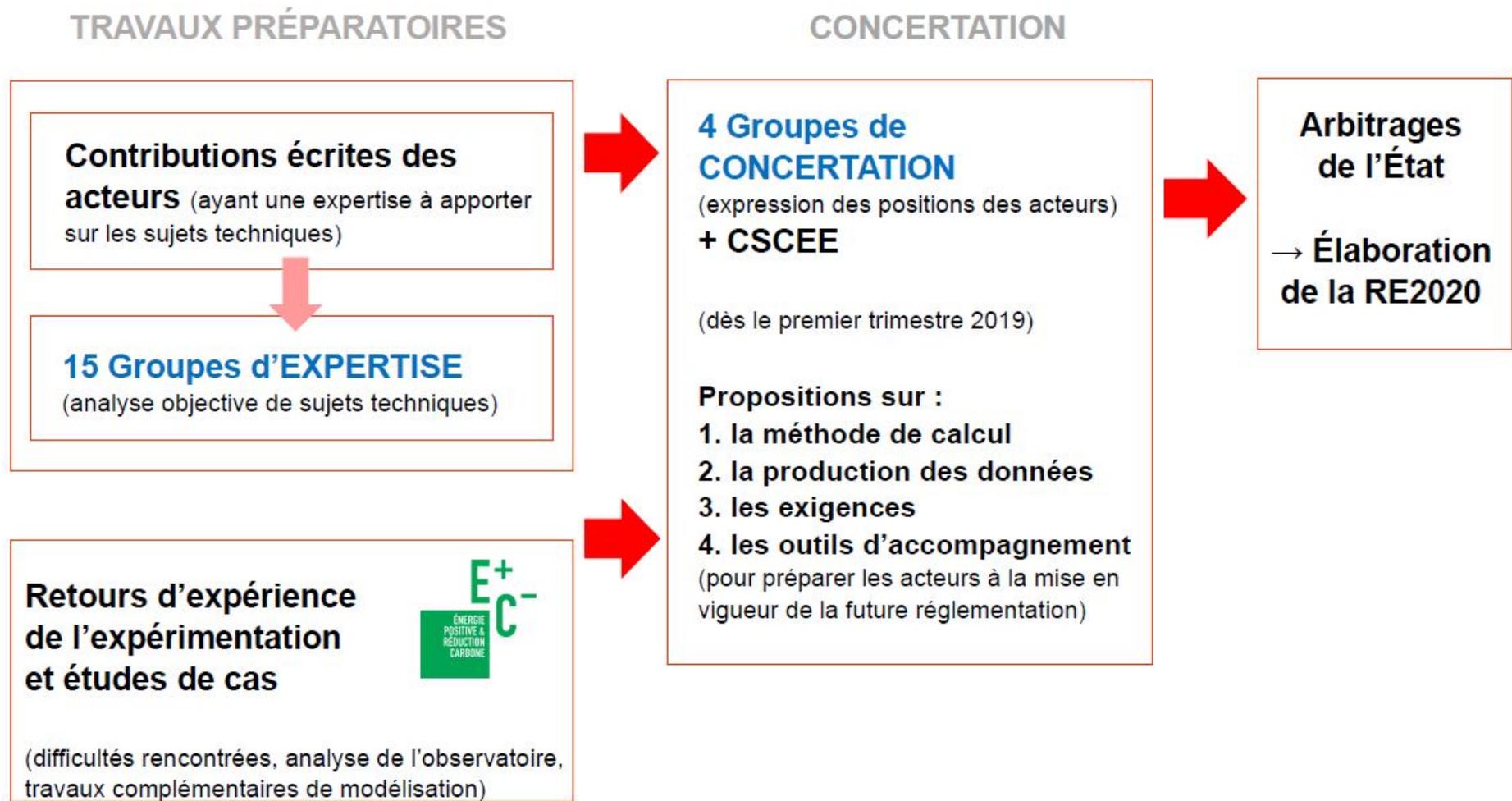
Le décret « bâtiments tertiaires »

- Les obligations de l'art L111-10-3 du CCH :
 - Réduire de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, et 60 % d'ici 2050 sa consommation énergétique, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 ;
 - Ou, pour les bâtiments nouveaux, atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.
- Publication prochaine d'un arrêté fixant les niveaux :
 - Mettre à jour éventuellement les valeurs voire créer de nouvelles catégories.
 - Préciser les conditions de modulation des objectifs.
- Les leviers d'action :
 - Engager des travaux de rénovation énergétique pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.
 - Installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils.
 - Faire évoluer le comportement des occupants.

RE2020

- Loi ELAN **E**volution du **L**ogement, de l'**A**ménagement et du **N**umérique adoptée en octobre 2018.
- Les objectifs :
 - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs ;
 - Garantir aux occupants que leur logement sera adapté aux conditions climatiques futures en introduisant un objectif de confort en été (épisodes caniculaires) ;
 - Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs (empreinte carbone).
- **Application à toutes constructions neuves à partir du 1er janvier 2021** (communiqué de presse du 14/01/2020).

RE2020



Source : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/fr/preparons-re2020>

Quid de la perméabilité à l'air ?

Contributions écrites du Cerema

- Bâtiments tertiaires de « petite taille » (Srt < 3000m²) :
 - rendre la mesure de perméabilité à l'air obligatoire.
 - $Q_{4Pa-surf} \leq 1,7 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ = valeur par défaut de l'actuelle RT 2012 (hors commerce et industrie).

Proposition non validée à ce jour !

Contributions écrites du Cerema

- Bâtiments résidentiels collectifs :
 - Encourager la mesure globale de ces bâtiments en fixant un nouveau seuil :
 - Mesure globale : $1,0 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$.
 - Mesure par échantillonnage (hors commun) : $0,8 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$.

Proposition non validée à ce jour !

La FAQ du Cerema

<https://www.cerema.fr/fr/activites/habitat-batiment/faq-metrologie-permeabilite-air>

FAQ enveloppe - MAJ 26/11/2019

- **Question : L'échantillonnage tel qu'il est défini dans le guide d'application de la norme est-il possible dans le cas de la rénovation ?**
- **Réponse :** Dans le cas d'un immeuble entièrement et uniformément rénové [...] ISO 9972. Pour les maisons individuelles groupées faisant l'objet d'une rénovation dite "globale", les règles d'échantillonnage définies dans le FD P50-784 au § 5.1.2.1.2 s'appliquent à condition de satisfaire simultanément aux 4 critères suivants :
 - objectif de perméabilité à l'air identique;
 - permis de construire identique;
 - construction initiale identique notamment en termes de gros oeuvre, charpente/couverture, isolation et équipements;
 - travaux de rénovation et méthode utilisée uniformes.

En cas de rénovation partielle, la règle d'échantillonnage décrite au § 5.1.2 s'applique alors à chaque tranche livrée indépendamment tout en respectant simultanément les 4 critères énoncés ci-dessus.

Dans tous les autres cas de figure, les règles d'échantillonnage ne s'appliquent pas.

FAQ réseaux – MAJ 02/12/2019

- **Question : Comment faut-il entendre le terme « projet » dans cette phrase du FD E51-767 : « les réseaux des bâtiments d'un même projet sont regroupés dans un ou plusieurs ensembles » ?**
- Réponse (GT Promevent) : Le terme « projet » est entendu comme « permis de construire » ; dans le cas de permis de construire comportant plusieurs tranches, les règles d'échantillonnage peuvent s'appliquer par tranche.

Infiltrea Promevent

Cerema

Aquibat Bordeaux – 27 février 2020



Infiltrea Promevent



- **Les acteurs du projet :**   **Cerema**  **air**efficienc**e**
- **Objectif :** créer un logiciel dédié aux contrôles des installations de ventilation mécanique résidentielles selon le protocole Promevent
 - Décrire le(s) système(s) de ventilation et les logements du bâtiment
 - Réaliser des contrôles et éditer les rapports
 - Pré-inspection
 - Vérifications fonctionnelles
 - Mesures fonctionnelles aux bouches : débit / pression
 - Mesure de perméabilité à l'air des réseaux de ventilation
 - Intégrer des outils d'assistance pour aider à la mise en œuvre du protocole (guide Promevent, base de données des Avis Techniques...)
 - Suivre l'avancée et le résultat des contrôles
- **Publication prévue au 1^{er} semestre 2020**
=> Actualité du projet via le blog.infiltrea.com

<http://www.promevent.fr>

doApp Infiltréa

INFILTREA

Accueil Nouveau projet Configuration Aide 1 Quitter

Vérifications et mesures fonctionnelles / Logement - Vérifications et mesures fonctionnelles aux bouches

Guide PROMEVENT Respect du protocole PROMEVENT ?

Configuration du système "ALDES solution individuelle" en Hygroréglable de type B pour un logement de type T3 1 SdB/WC

Modules d'entrées d'air			Bouches d'extraction				
Séjour	Par chambre	Cuisine	SdB / WC1	Autre SdB	Autre SdB / WC	Autre WC	Autre Salle d'eau
EH	EH	C21	BW21	B21	BW21	W13	B21

Passage de transit et équipements motorisés Cuisine Salle de Bain / WC Séjour Chambre Chambre 2

	Fiche	Points de vérification	Donnée de la pré-inspe...	Donnée	Donnée co...
BE7	2.33	Marque et référence	ALDES C32	ALDES C32	✓
BE8	2.33	Plage de fonctionnement pression [Pa]			
BE9	2.33	Plage de fonctionnement débit [m3/h]	10 - 50 / 90	10 - 50 / 90	✓

	Fiche	Points de vérification	Résultat	Commentaires	Documents
BE5	2.32	Présence d'une bouche d'extraction	✓  ✗		<input type="button" value="+ Importer"/> <input type="button" value="Webcam"/> 
BE6	2.32	Absence d'entrée d'air et de bouche de soufflage (sauf cuisine ouverte)	✓  ✗		<input type="button" value="+ Importer"/> <input type="button" value="Webcam"/> 
BE10	2.33	Les caractéristiques de la bouche respectent les spécifications de conception (à ne remplir que si BE4 = 'Oui')	✓  ✗		<input type="button" value="+ Importer"/> <input type="button" value="Webcam"/> 

Précédent Suivant

4.23.11 © dooApp 2020 ● Aucun appareil détecté 

Télécharger un projet LIENARD Christopher christopher@dooapp.com

Exist'Air

Cerema

Aquibat Bordeaux – 27 février 2020



Exist'Air

- Objectif du projet :
 - Faire un état des lieux de la perméabilité à l'air et de la ventilation des bâtiments existants :
 - Perméabilité à l'air : une mesure de Q4Pa-surf ;
 - Ventilation : diagnostic visuel sans mesure ;
 - Aération : habitudes des occupants.
- Base de données de 172 logements :
 - Représentativité du parc français ;
 - Diversité du panel en termes de modes constructifs.
- Exploitation des données en cours...

Les organismes de formation

Modalités de contrôle des OF



- Commission de reconnaissance des formations
 - Audit documentaire
 - Examen des dossiers par binôme
 - 3 passages en commission
 - Contrôle tous les 3 ans



Liste des organismes de formation reconnus par le Ministère disponible sur www.rt-batiment.fr
Les organismes de formation répondent aux questions relatives à la norme et à son guide d'application

Nouvelles modalités de contrôle des OF

- **A partir de 2020**
- Fin des contrôles documentaires et organisation d'audits sur site.
- Sur un format défini comme suit : 1/2 journée théorie + 1/2 journée pratique.
- Au moyen d'une grille d'audit.
- Procédure sur rt-batiment.fr

La nouvelle grille 8711 excel

Merci de votre attention